

# INSCRIPTIONS - MODALITÉS

## INSCRIPTIONS

Il est vivement conseillé de s'inscrire aux activités le plus tôt possible. Cela permet entre autre de nous organiser pour vous accueillir correctement, de prévenir les participant-e-s en cas de changement ou d'annulation, de trouver le lieu le plus adéquat pour l'activité, ...

Les inscriptions aux activités se font via le site internet, par e-mail, par courrier ou encore par téléphone.

Lorsque les places sont limitées, les demandes d'inscription sont traitées par ordre d'arrivée,

- sur base de la perception de l'acompte pour les stages et les formations.
- sur base de la perception de l'abonnement pour les activités hebdomadaires.
- sur base de la perception de la paf pour les activités ponctuelles.

Amarante se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à se justifier.

## ADHESION – COTISATION asbl

L'adhésion en tant que membre de l'asbl n'est pas obligatoire pour participer aux activités ponctuelles ouvertes à tous et toutes et aux séances d'essais.

La cotisation 2017 s'élève à 10 € et est valable une année à partir de la date de versement.

Elle permet de couvrir une partie des frais de fonctionnement de l'association.

La qualité de **membre** adhérent donne droit notamment à :

- participer aux pratiques régulières, formations et stages
- l'accès à prix réduit ou gratuit à certaines activités ponctuelles
- l'attestation mutuelle pour les pratiques sportives si vous avez pris un abonnement

Amarante asbl n'est pas subsidiée. C'est un choix.

C'est pourquoi votre soutien – par l'intermédiaire de l'adhésion annuelle – ou votre aide – par l'entremise du bénévolat – sont importants pour nous.

## TARIFS des ACTIVITES

Les tarifs des activités proposées par Amarante sont calculés de manière équitable, afin de respecter à la fois les participant-e-s, les intervenant-e-s et l'asbl.

### Pour l'abonnement aux pratiques régulières

- Le prix est calculé sur base du nombre de séances, du prix de la salle, des rémunérations et des frais de déplacement et de formations des animateurs-trices.
- Vous recevez deux séances gratuites par abonnement trimestriel.
- Vous pouvez toujours rattraper vos séances hebdomadaires manquées en allant à une autre séance (même lieu ou autre lieu, jour de votre choix).
- Vous pouvez aussi anticiper vos absences (vous savez que vous partez 2 semaine en

novembre --> vous venez 2 x /semaine en octobre).

In fine, le prix ne doit pas être un obstacle à votre participation. Si cela vous pose souci, contactez-nous pour trouver une solution ensemble.

### **IMPLICATION**

Les ateliers, formations et stages proposés par Amarante constituant un ensemble cohérent, il est demandé de participer à l'entièreté de l'activité. Aucune réduction ne sera accordée en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.

### **PAIEMENTS**

L'inscription aux stages et formations implique le paiement d'un acompte variable selon l'activité.

Vu la liste d'attente pour les activités hebdomadaires, votre inscription n'est valide que lorsque vous avez effectué le paiement de l'abonnement trimestriel, excepté si un autre accord a été convenu avec l'asbl.

Si pour raison médicale ou cause majeure, vous ne pouvez plus participer aux séances, nous pouvons reporter les séances au trimestre suivant ou vous rembourser la part d'abonnement non consommée moins les frais administratifs.

### **COORDONNEES BANCAIRES de l'asbl**

Les paiements se font via le compte en banque BE71 0004 3525 5669

au nom de : AMARANTE asbl - Av des Tritons, 27 bte 3 - 1170 Bxl

Merci de préciser le nom et prénom + activité pour faciliter le travail administratif (pas notre tasse de thé).

### **DESISTEMENTS**

Les désistements se font exclusivement par écrit (mail ou courrier postal)..

Pour les stages et formations, s'ils interviennent plus de 15 jours avant l'activité, une indemnité de 25 % € est retenue pour frais administratifs. Passé ce délai, l'acompte sera conservé dans sa totalité, quel que soit le motif du désistement.

### **ABSENCES**

Merci de nous avertir si vous ne pouvez participer à une formation ou un stage. Dans le cas où une personne inscrite à un stage ou formation est absente et n'a pas averti le secrétariat d'Amarante au moins 24h à l'avance (hors cas de force majeure), le montant de l'activité est dû dans son intégralité.

### **ANNULATION**

Amarante se réserve le droit d'annuler une activité, pour manque d'inscriptions, indisponibilité du formateur/animateur ou toute autre raison majeure. En cas d'annulation, les montants versés seront remboursés dans leur intégralité.

### **REMARQUE**

Toute inscription entraîne automatiquement l'acceptation totale et sans réserves des modalités énoncées ci-dessus.